

# LA CORRÈZE LIBRE

ORGANE DU COMITE DEPARTEMENTAL DE LA LIBERATION NATIONALE

## Tous au travail sous le signe de l'union La C. G. T. et les problèmes de l'heure

La Corrèze est délivrée! Nous avons manifesté notre joie et notre fierté légitimes d'avoir été l'un des premiers départements de France à secouer le joug de l'agresseur...

Maintenant l'heure est venue de se mettre au travail.

Nous le devons à ceux qui furent les artisans de cette délivrance:

Aux héros obscurs qui, servant sous le signe de la résistance, ont tombés sous les balles des pelotons d'exécution allemands.

Aux combattants qui ont fait joyeusement et crânement le sacrifice de leur vie pour conquérir notre liberté.

Aux martyrs que les hordes barbares ont aveuglément sacrifié à leur haine de tout ce qui est la France.

A ceux qui, dans les camps de concentration de l'ennemi expient durement d'avoir servi la cause de leur patrie et de la liberté.

Aux vaillantes troupes F.F.I. que nous avons acclamées comme il se devait et qui, l'arme au pied, attendent de partir vers de nouveaux combats si l'avenir du pays l'exige.

Nous le devons aussi à nous-mêmes, à notre conscience.

Ce serait, en effet, trahir ceux qui nous ont si noblement montré la voie que de ne point prendre notre place au combat pour une ère nouvelle de paix et de liberté.

Ceux qui furent l'âme de la résistance, travaillent aujourd'hui au grand jour.

Il est du devoir de tous les Français de se serrer autour d'eux au coude à coude pour récolter les fruits d'une victoire longtemps espérée et chèrement acquise... Ne point le faire serait une désertion!

Le Comité départemental de la libération qui siège maintenant librement à Tulle, est fondé à compter sur le concours de tous les Corrèziens pour l'aider

dans la tâche de rénovation sociale et économique qu'il entreprend...

Ce n'est certes pas en ce pays de Corrèze, qui, de tous temps à travers l'histoire fut à l'avant-garde de l'évolution sociale, qu'on a à redouter quelques carences. Bon sang ne peut mentir!

Alois, Corrèziens, serrons les rangs autour de ceux qui sont devenus l'âme de la libération, et tous au travail sous le signe de l'union!

Dans la lutte opiniâtre menée depuis quatre ans pour la libération de notre pays la classe ouvrière a fait la démonstration de son patriotisme.

Au temps du 6 février 1934, quand les sbires de ligues socialisant patriotiques prétendaient monopoliser les trois couleurs dont nos aïeux firent l'emblème de la liberté, ce fut la classe ouvrière qui les leur arracha des mains pour laver la souillure que le contact de l'argent allemand y avait laissée.

La nécessité de l'union de tous ceux pour qui la liberté est une raison de vivre et la démocratie un idéal, apparut aux yeux des plus incompréhensifs. La C. G. T.

était réunifiée par la fusion des deux grandes tendances du syndicalisme.

Puis ce fut le Front Populaire, les grèves de juin, donnant à la classe ouvrière un peu de bien-être qu'il fallut arracher de force à un patronat rapace se prétendant de droit divin.

Les ennemis de la classe ouvrière, qui déjà étaient les ennemis de la France et s'affirmèrent après la trahison qui nous conduisit au désastre de 1940, comme les zélés collaborateurs des Boches, n'avaient pas désarmé. Encore puissants les trusts manœuvrèrent s'adjoignant les politiciens véreux, les traîtres qui s'étaient glissés dans nos rangs, préparaient la revanche, cette revanche qui, dans leur esprit, devait faire de notre peuple un réservoir d'esclaves où il suffirait de puiser sans compter pour renforcer encore leur domination.

Quand fut déclarée la guerre, après le sabotage de la défense nationale par les trusts et le Comité des Forges, les agents de la cinquième colonne pouvaient câbler à leur maître: Hitler: « Allez-y, déjà vous tenez la victoire! »

Si les De Brion, Laval, Déat, Pucheu et compagnie sous les ordres d'Otto Abetz, pouvaient se réjouir, c'est parce que leur vil argent avait noyauté la masse d'abord homogène du front populaire et installé un gouvernement qui capitula à Munich un gouvernement qui, par peur du peuple était déjà lancé sur la voie de la trahison et nous assistâmes à ce spectacle: un Daladier qui déclare la guerre mais qui l'a fait à la classe ouvrière.

La signature du pacte Germano-Soviétique sonna le glas de la scission dans notre grande C.G.T. Ses militants, les meilleurs furent chassés et pourchassés par l'incompréhension et la haine. Le camp de concentration, les condamnations honteuses pour ceux qui les prononcèrent, les déportations en Afrique du Nord furent le prélude à d'autres déportations, au tonnerre sinistre des pelotons d'exécution qui fauchaient les meilleurs défenseurs du peuple.

Il serait injuste d'accabler aujourd'hui ceux qui se trompèrent et qui, depuis, surent s'arracher à leur erreur et mettre leur force au service de la France réunifiée dans la lutte pour la liberté.

Mais à côté d'eux il en est d'autres: les Belin, Dumoulin et consorts, qui se firent les apôtres de la charte d'esclavage du Maréchal traître, ceux qui ne crurent pas en la France. Tous ceux

### Dans une grandiose et émouvante manifestation Tulle a honoré ses morts

Le Comité Départemental de la Libération considérant que son premier devoir, en prenant la direction des affaires du département, était de rendre hommage aux glorieux morts des deux guerres et aux victimes innocentes du 9 juin, avait convié la population à se joindre aux autorités, samedi 26 août, à 16 h., aux cimetières de Cueille, et à 17 h. au monument aux morts.

Dénombrer la foule qui, dès 15 h., se trouvait sur le lieu de la manifestation est impossible car toute la population tulliste avait voulu, pour ce pieux pèlerinage, s'associer aux autorités afin de témoigner souvenir et reconnaissance à ceux lâchement assassinés par les Barbares ou qui, sur les champs de bataille, avaient vaillamment consenti l'ultime sacrifice pour que la France vive.

La foule, digne et recueillie, se pressait devant ces cimetières ou un cent d'innocentes victimes, de tous âges et de toutes conditions, pour la plupart anonymes, furent jetées pêle-mêle après leur pendaison.

Pas un mot, chacun semblait retenir son souffle, le cœur angoissé à la pensée de la somme de douleurs accumulées au champ de repos de ces martyrs.

Soudain, le silence fut rompu par le martèlement d'une troupe en marche... un bataillon des glorieux F. F. I. fit son apparition sous les ordres de son commandant, salué par les applaudissements spontanés et nourris de l'assistance.

Les soldats, dans un ordre impeccable, se rangèrent devant les cimetières et présentèrent les armes. Les membres du Comité départemental, le Comité local de la Libération, de la Croix-Rouge, les cheminots, déposèrent à tour de rôle, couronnes et gerbes de fleurs... puis après une minute de recueillement, les soldats défilèrent... la cérémonie était terminée. Elle avait été grandiose par sa simplicité même.

Pas de discours, les mots sont souvent inférieurs aux sentiments, mais des larmes, des larmes sur tous les visages exprimèrent la douleur profonde qui étreignait tous les assistants.

...Et, tandis que la foule s'écoulait lentement, les autorités gagnaient le monument aux morts où une cérémonie tout aussi sobre eut lieu en présence d'un nombreux public qui y stationnait depuis longtemps.

Des couronnes et des gerbes furent déposées et la foule observa une minute de recueillement devant cette stèle que quatre années durant insultèrent de leur présence les représentants de la trahison.

A 18 heures la ville avait retrouvé son calme. Tulle, martyre, mais enfin libre, avait dignement honoré ses morts.

là doivent être chassés et châtiés sans pitié.

La grande communauté des travailleurs de France se doit d'habiter une maison solide et bien faite. Dans la construction il ne doit entrer que des matériaux d'une résistance à toute épreuve. En bâtissant l'ouvrier devra sonder chaque pièce et rejeter toutes celles, à la surface vernissée, qui ne rendraient au choc qu'un son creux, preuve indubitable qu'un travail de désagrégation s'est déjà fait en elles.

Pas de construction provisoire. Du solide, facile à vérifier après chaque épreuve de force.

Dans la France de demain, celle que nous voulons et que nous arracherons au besoin, tous les travailleurs de notre Patrie ont bien plus qu'un mot à dire.

Ce sont les ouvriers des villes comme ceux de la terre, comme la classe moyenne qui doivent donner à la nouvelle République une constitution digne d'elle, digne du sang versé par ses martyrs.

— Une constitution qui garantisse le droit au travail comme le droit au repos.

— Une constitution qui chasse, à jamais, le spectre de la guerre des marchands de canons.

— Une constitution fraternelle et progressiste.

Rien de grand, rien de beau ne se construira dans la division. Ce n'est que par l'unité de tous, derrière un programme bien établi, que se releveront les ruines accumulées par l'anti-France.

Qu'on ne vienne surtout pas nous dire: « Vous faites de la politique dans les syndicats ». Nous savons jusque dans quelle déchéance se sont vautrés ceux qui hurlaient à l'indépendance syndicale.

La classe ouvrière est majeure. Son patriotisme n'est pas synonyme de privilèges. Elle doit être maîtresse de son destin. Elle a le devoir de rester fidèle à ceux qui sont morts pour que vive la France.

Que chaque ouvrier, employé, technicien, fonctionnaire, rejoigne son syndicat respectif. Que celui-ci devienne puissant par le nombre ainsi que par la valeur de ses représentants. Pas un salarié ne doit rester à l'écart de la grande C.G.T. réunifiée. Ainsi sera forgé l'outil qui fera de notre devise une réalité:

**BIEN-ETRE - LIBERTE!**

Le Bureau de l'Union départementale des Syndicats ouvriers de la Corrèze - C.G.T.

## Aux secrétaires de mairie

MM les secrétaires de mairie qui n'auraient pas encore fait parvenir au Comité départemental de Libération, Préfecture, à Tulle, le nombre de numéros de « La Corrèze Libre » que le dépositaire de leur commune est en mesure de vendre, sont priés de le faire d'urgence.

# LA BATAILLE DE FRANCE

Sous la poussée des troupes Américaines et Anglo-Canadiennes, les Allemands fuient vers les frontières du Nord et Nord-Est, tandis que dans le Midi, les Américains franchissent la frontière italienne.

**ROUEN, ARRAS, DIEPPE, CHARLEVILLE, SEDAN, VERDUN, COMMERCY, SONT LIBERES**

La bataille de France est virtuellement terminée car les troupes anglo-canadiennes et américaines, refoulant la Wehrmacht vers les frontières du nord et du nord-ouest de la France, ont du mal à maintenir le contact avec les unités allemandes en déroute.

Les Canadiens, après être entrés à Rouen, qu'ils ont trouvé déjà occupée par les F. F. I., ont poursuivi leur route vers le Havre et se trouvent à 3 kilomètres du grand port.

D'autres colonnes canadiennes ont délivré **Dieppe et Abbeville**.

Ayant franchi la Somme à Amiens, les Anglais ont atteint Arras hier au soir tandis que les F. F. I. délivraient **Albert et Bapaume**.

Les colonnes américaines de la 1<sup>ère</sup> armée, ayant franchi la Meuse, ont occupé **Charleville et Sedan**. Dans la matinée d'hier, **Commercy puis Verdun** ont été libérées. La fameuse ligne Hindenburg de 1918 sur laquelle on croyait à une résistance allemande est franchie; les Américains aux portes de la frontière belge s'approprient, par la trouée de Sedan, à prendre en sens contraire la route que suivirent les troupes allemandes en 1940. On s'attend, d'un moment à l'autre, à apprendre qu'ils ont pénétré en Belgique et en Luxembourg, pour prendre la ligne Siegfried à revers.

**Bordeaux** est maintenant complètement libérée par les F. F. I., qui se sont emparés de **Chambéry et Tonnerre**. La Flèche est toujours entre leurs mains; par contre, Châteaurox a été reprise par les Allemands qui, venant du sud-ouest, essayent de s'échapper par la trouée subsistant encore entre l'aile droite de la 3<sup>e</sup> armée américaine qui est quelque part à l'Est de Troyes et la région lyonnaise.

Les Américains, remontant la vallée du Rhône, ont occupé **Valence** et continuent leur marche. Les troupes françaises qui ont franchi le Rhône ont occupé **Largentière**, à 40 km. à l'ouest de Montélimar, et, dans le Midi, ont délivré la côte jusqu'à **Béziers, Montpellier et Narbonne**.

**Nice** a été également libérée par les Américains, qui ont depuis franchi la frontière italienne et atteint Vintimille.

Les pertes allemandes en France se chiffrent actuellement à plus de 500.000 hommes.

## Sur les autres fronts

**En Italie.** Pessaro, bastion allemand de Varsovie, où l'aviation du Reich mand de la ligne gothique, en bordure de l'Adriatique, a été prise par les Polonais de la 8<sup>e</sup> Armée. Sur tout le front, la ligne gothique est sous le feu de l'artillerie alliée et au contraire Consola, à 20 km. à l'est de Florence, est occupé et les troupes anglaises ont réalisé une avance de 6 km. dans la vallée supérieure du Tibre.

**En Yougoslavie** les troupes du Maréchal Tito combattent aux environs de Belgrade et, ayant franchi le Save, marchent vers le Danube pour établir la liaison avec les armées russes. En Croatie, les membres du gouvernement collaborationniste ont été destitués ainsi que le chef des troupes croates.

**En Slovaquie** les troupes tchécoslovaques de libération sont à peu près partout maîtresses de la situation et les troupes russes arrivent à la rescousse par les cols des Karpathes.

**En Roumanie.** La déroute allemande est complète, les Russes ont été accueillis avec enthousiasme par la population de Bucarest. Ils ont pris Mangozia à 45 km. de Constantza et ont franchi la frontière bulgare.

**En Pologne,** les Russes ont occupé Radziwill à 20 km. au nord-est de Varsovie, où l'aviation du Reich mand de la ligne gothique, en bordure de l'Adriatique, a été prise par les Polonais de la 8<sup>e</sup> Armée. Sur tout le front, la ligne gothique est sous le feu de l'artillerie alliée et au contraire Consola, à 20 km. à l'est de Florence, est occupé et les troupes anglaises ont réalisé une avance de 6 km. dans la vallée supérieure du Tibre.

**En Hongrie** le nouveau cabinet a tenu sa première réunion. Les cheminots hongrois se sont mis en grève, tandis que les troupes russes déferlent dans la plaine.

**Dans les Aîrs.** Dusseldorf a été la nuit dernière l'objet d'un bombardement intensif de l'aviation alliée, qui a également bombardé les aérodromes de la région de Budapest et de Grèce, ainsi que les routes des Balkans empruntées par les armées allemandes.

**Diplomatie.** Le gouvernement Polonais de Londres a fait savoir qu'il avait adressé de nouvelles propositions à Moscou, tendant en complet accord avec les forces de la résistance, à établir des relations d'amitié et de collaboration avec l'U. R. S. S., l'Angleterre, la France et les Etats-Unis. Un nouveau gouvernement comprenant des représentants de tous les partis polonais serait formé incessamment.

## POUR FACILITER LA REPRISE

### DES ACTIVITES ECONOMIQUES

Le Comité départemental de Libération nationale vient d'adresser au colonel, commandant les F.F.I. pour le département de la Corrèze et aux commandants départementaux de l'A. S. et des F. T. P. R. la lettre suivante:

« Le Comité départemental de Libération a jugé indispensable à la reprise de la vie économique dans le département la mise en affectation spéciale d'un certain nombre d'ouvriers spécialisés et de fonctionnaires des Services publics.

» Chaque service ou entreprise qui reprend son activité en vertu des prescriptions du C. D. L. adressera au Comité une liste nominative du personnel nécessaire à la remise en route des services publics et des industries indispensables à la vie du pays.

» Les services de la préfecture transmettront ces listes à l'état-major départemental F.F.I. Il est recommandé aux services ou entreprises de fournir dans toute la mesure du possible tous renseignements utiles quant à l'affectation militaire actuelle du personnel demandé. De leur côté, les Forces Françaises Intérieures voudront bien signer un ordre de mutation pour les ouvriers ou employés ainsi réclamés, ordre de mutation les affectant aux Milices Patriotiques et Républicaines de leur localité.

» Tout affecté spécial pour un service public ou une entreprise considéré indispensable à la marche de ce service ou de cette entreprise et qui, pour une cause quelconque, ne s'enrôlerait pas au moment de son affectation dans les Milices Patriotiques et Républicaines devra rendre ses armes, conformément aux décisions prises par le Comité départemental de Libération.

» Le Comité départemental de Libération compte sur tous pour faciliter la tâche énorme qui consiste à redonner au pays sa vie normale.

» Les industriels comme les Services publics s'abstiendront formellement de demander l'affectation d'un personnel qui ne serait pas indispensable. »

Tous les fonctionnaires révoqués du fait des lois raciales et des lois anti-maçonniques, ou pour leur activité politique, viennent de recevoir l'ordre de reprendre leur emploi.

### A PROPOS DE LA DEFENSE PASSIVE

Un relâchement très net dans l'observation des mesures de camouflage a été constaté depuis la libération du département.

La population doit cependant comprendre que son intérêt est de ne fournir aucun repère lumineux à une attaque aérienne allemande éventuelle et qu'elle ne doit pas gêner les observations alliées.

Comme par le passé un strict camouflage doit être observé pour éviter toutes sanctions.

## POUR L'ADMINISTRATION DES COMMUNES

Les municipalités et Délégations spéciales en fonction à la date du 17 août 1944, sont destituées de leurs fonctions.

Un comité local de Libération Nationale doit être institué dans chaque commune et doit prendre automatiquement les fonctions de l'ancien conseil municipal.

Le Président de ce Comité aura les prérogatives des anciens maires.

## LE PORT D'ARMES EST INTERDIT AUX CIVILS

La chasse est et reste fermée pour toutes espèces de gibier jusqu'à nouvel ordre.

Seuls ont droit au port d'armes les F. F. I., les membres des Milices Patriotiques, des organisations de Résistance et de Jeunesse régulièrement constituées ainsi que les représentants de l'autorité, habilités par le Comité départemental de Libération.

Les civils trouvés porteurs d'armes se verront appliquer la loi dans toute sa rigueur.

## LA RESTITUTION DES ARMES DE CHASSE

Les armes de chasse se trouvant au dépôt départemental de la Corrèze vont être rendues à leurs propriétaires.

Il appartient aux présidents des Comités locaux de chaque canton :

1° De prendre d'abord toutes mesures utiles pour que les armes en question leur soient livrées par l'armurier du dépôt de Brive. Ils donneront à cet effet un ordre de mission aux transporteurs mandés par eux. Ce transporteur sera en outre habilité à donner décharge à l'armurier;

2° de répartir ensuite les armes entre les différentes communes de leur canton.

Il est précisé que seront d'abord restituées les armes dont l'origine est certaine.

Les armes dont l'étiquette est disparue feront l'objet d'un classement et seront, ultérieurement rendues.

## LES PRIX DES VOLAILLES

Le Comité Départemental de la Libération vient de fixer comme suit les prix au kilo des volailles. Le premier nombre concerne les prix à la production, le second les prix poids vif sur les marchés et les détaillants, le troisième les prix des volailles dépouillées et vidées :

Poules: 35 fr., 40 fr. 20, 58 fr. 30.  
— Poulets: 45 fr., 51 fr. 70, 73 fr. 20. — Pintades: 48 fr. 50, 70 fr., 78 fr. 50. — Canards: 40 fr., 46 fr., 62 fr. 30. — Dindons: 40 fr., 46 fr., 62 fr. 30. — Dindes: 42 fr., 48 fr. 30, 64 fr. 80.

Oufs (la douz.): 30 fr., 34 fr. 50.

Les Forces Françaises de l'Intérieur et les Milices Patriotiques agissant comme seules forces de police sont habilitées pour faire respecter ces décisions. Toutes infractions à ces tarifs devront être signalées aux Comités locaux et cantonaux, qui transmettront éventuellement au C.D.L.; elles seront sévèrement sanctionnées.

# Le ravitaillement en pain de la population corrézienne

Dès son installation, le Comité départemental de Libération nationale a eu à se préoccuper du ravitaillement en pain de la population corrézienne, ravitailliement devenu très critique en raison de l'interruption des communications ferroviaires.

Déjà des réunions ont été organisées sur l'initiative du Comité dans un certain nombre de chefs-lieux de canton producteurs de blé ou de seigle en vue de provoquer une collecte rapide et substantielle des premières disponibilités de la récolte nouvelle.

Les appels du Comité n'ont pas été vains et depuis plusieurs jours des apports réguliers de grain ou de farine, venus de plusieurs cantons corréziens, ont été dirigés sur les centres de consommation du département, notamment sur Tulle et sur Brive, et ont permis d'assurer à la population de ces villages leur ration de pain.

Conformément à l'esprit qui anime le gouvernement provisoire de la République, le taux des rations vient d'être sensiblement relevé, tandis que le taux de blutage était ramené à 85 % pour le blé et à 72 % pour le seigle, de façon à assurer aux populations une ration suffisante d'un pain de bonne qualité.

Le bénéfice de ces mesures ne peut être maintenu que si les paysans corréziens mettent tout en œuvre pour accélérer les batages et assurer, dans le moindre délai la livraison de leurs excédents de récolte aux organismes stockeurs ou aux négociants agréés.

Le Comité départemental de Libération nationale sait qu'il ne s'adressera pas vainement au sentiment de solidarité qui anime les producteurs de ce département; il leur fait confiance pour assurer dans les jours qui vont suivre un ravitaillement convenable de leurs compatriotes non producteurs, en attendant que le rétablissement des relations ferroviaires permette de recevoir des arrivages de céréales panifiables en provenance de départements excédentaires.

## LE PRIX DES FARINES ET DU PAIN

Les prix des farines panifiables s'établissent comme suit (les 100 kilos nets rendus franco en boulangerie) :

## LE PORT DE LA TENUE MILITAIRE ET DU BRASSARD TRICOLORE

Ne sont autorisés à porter la tenue militaire que les officiers et sous-officiers « en fonction » dans les Forces Françaises de l'Intérieur.

Seules, ont droit de porter le brassard tricolore les personnes affectées dans les unités F.F.I. et dans les organisations des Comités départementaux ou locaux de Libération.

Farine de blé à 85 % : 356 fr. 70; Farine de seigle à 72 % : 331 fr. 04.

Néanmoins toutes les farines panifiables livrées en boulangerie (qu'il s'agisse de farine de blé, de farine de seigle ou d'un mélange de ces deux farines) seront facturées au prix de 356 fr. 70 les 100 kilos nets rendus franco.

Les meuniers reverseront à l'administration des Contributions Indirectes sur les livraisons de farine de seigle ou de méteil qu'ils auront effectuées la redevance prévue.

## LE PRIX DES SONS ET ISSUES

Le prix de vente des sons et issues par les meuniers est fixé à 200 fr. le quintal, brut, pour net, logé dans les sacs de l'acheteur, départ moulin, taxe sur les transactions en sus.

Les meuniers seront tenus de restituer le son provenant de la mouture des grains mis en œuvre aux communes livrières du grain, au prorata des livraisons effectuées par chacune d'elles. Dans les communes le son sera réparti sous le contrôle du délégué paysan entre les producteurs livriers au prorata des livraisons effectuées par chacun d'eux.

## L'EVALUATION DES STOCKS

Les meuniers et boulangers sont tenus d'adresser au contrôleur principal des Contributions Indirectes de leur circonscription, dans un délai de 5 jours expirant le 5 septembre un état des quantités de grain et farine de commerce détenues par eux à la date du 31 août, à 24 h. Les quantités de blé, de seigle ou de méteil seront portées sur cet état dans des colonnes distinctes.

## LES RATIONS

Le taux des rations journalières de pain est fixé comme suit suivant les catégories :

E: 125 gr;  
J1, V: 225 gr.;  
J2, A: 300 gr.;  
C, T: 350 gr.;  
J3: 375 gr.;

## POUR LES FORMATIONS MILITAIRES

Les Intentances des Forces Militaires adresseront l'état de leurs effectifs et celui de leurs besoins pour chaque décade à la direction départementale du Ravitaillement général à Tulle (tél. 346). Ces états, qui seront établis sur la base de 400 gr. de pain par homme et par jour, devront parvenir à ce service :

Le 5 du mois pour la décade allant du 10 au 20 du même mois;

Le 15 pour la décade allant du 20 au 30 du même mois;

Le 25 pour la décade allant du 1<sup>er</sup> au 10 du mois suivant.

Le nom du ou des boulangers auprès desquels les unités désirent se ravitailler sera précisé sur ces états.

## A PROPOS DES CARBURANTS LIQUIDES ET DES LUBRIFIANTS

« Par ordre du Commandant des F.F.I. de la Région R.5, tous les carburants liquides ainsi que tous les lubrifiants sont bloqués et placés sous le contrôle du Commandant Louis, Directeur des Carburants de la Région R.5.

» En conséquence, dans les Départements suivants: Haute-Vienne, Corrèze, Creuse, Dordogne, Charente et Indre, tous les carburants liquides et lubrifiants enreposés soit chez les commerçants, soit chez les particuliers, ne pourront être mis à la consommation sans une autorisation écrite du Directeur des Carburants de la Région R.5.

» Une déclaration des stocks existants à la date du 30 août, à 0 h., doit être adressée de toute urgence à la Région R. 5. Cette déclaration devra être soussignée par les détenteurs, quelles que soient les quantités stockées.

» Ceux qui auraient dissimulé des stocks, ceux qui auraient fait de fausses déclarations, ceux qui auront délivré ou ceux qui seraient fait délivrer des carburants et lubrifiants sans autorisation ainsi que les trafiquants du marché noir seraient immédiatement arrêtés et traduits devant un tribunal militaire.

» Les dissimulations de stocks de carburants et lubrifiants qui étaient sous l'occupation ennemie un acte de patriotisme seraient maintenant, dans la France libérée, un acte de trahison.

» A partir d'une date qui sera fixée ultérieurement, la distribution des carburants et lubrifiants se fera contre tickets émis par l'Intendance de la Région R.5. Ces tickets seront remis globalement aux états-majors départementaux et aux préfetures qui en feront la répartition.

» Toute émission de faux tickets, toute falsification de tickets émis par les Services de l'Intendance, sera punie de la peine des travaux forcés à perpétuité.

» Sur tout le territoire de la Région R.5, le Commandant Louis, Directeur des Carburants, est seul qualifié pour réquisitionner les camions citernes.

M. Cuberafond, Chef de District du POOL des Carburants, est habilité par le Commandant Louis, Directeur des Carburants de la Région R.5, à recevoir les déclarations de stocks dans les conditions ci-dessus.

S'adresser au écrire d'urgence au POOL des Carburants, 14, rue du Maréchal Brune, Brive (tél. 11.73).

## ...ET DES CARBURANTS SOLIDES POUR GAZOGÈNES

Le Comptoir National d'Achat et de Distribution des Charbons de Bois et des Combustibles pour Gazogènes informe les consommateurs de carburants forestiers pour gazogènes, titulaires de tickets impersonnels des 4<sup>e</sup> trimestre 1943, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestre 1944 périmés et non honorés, qu'ils peuvent les adresser à la Société Générale de Tulle qui leur fera remise du montant de la taxe de péréquation correspondante.

## Chronique de Tulle

### LES MARTYRS DU 9 JUIN SERONT EXHUMÉS A LA MI-NOVEMBRE

Le Comité départemental de Libération nationale a décidé de faire procéder à l'exhumation des corps des victimes de la répression allemande exercée à Tulle, le 9 juin dernier.

Toutefois, la Commission départementale d'hygiène a reconnu l'impossibilité d'effectuer cette exhumation avant le 15 novembre prochain.

A cette date toutes les dispositions seront donc prises et les familles intéressées prévenues.

### NECROLOGIE

Mardi ont eu lieu les obsèques du capitaine d'artillerie Pierre-Julien Monteil, 34 ans, mort en combattant le 9 juillet 1944.

Le capitaine Monteil était le deuxième fils de l'ingénieur en chef, directeur actuel de la Manufacture d'Armes.

Une foule considérable, où toutes les classes de la société étaient représentées, était venue présenter ses condoléances et manifester sa sympathie à cette famille, si cruellement éprouvée, dont les deux enfants sont morts pour la France.

Une compagnie de l'A. S. et une compagnie des F. T. P. rendaient les honneurs. Les cordons du poêle étaient tenus par deux officiers de chacune de ces compagnies.

Les membres du C. D. L. s'associent au deuil de l'ingénieur en chef P. Monteil et de sa famille et leur présentent l'expression de leurs respectueux sentiments de condoléances.

### SERVICE DE GARDE

Dimanche 3 septembre seront de garde:

— Pharmacie Montalat, rue Dr-Valette;

— Dr Roussanne, rue Jean-Jaurès (tél. 235).

### LTAT CIVIL

**Naissances:** Daniel Chaumeil, de Pierre, serrurier, et de Maria Chéze, rue Souham; Lucien Chéze, de Jean, cult., et d'Anna Cueille, rue Souham; Christiane Picard, d'Ar-sène, cult., et d'Eugénie Monzat, rue Souham; Paul Luce, de Jean, hôtelier, et de Denise Leyrat, rue Souham; Colette Seignolles, de Jean, comptable, et d'Anna Bouysset, rue Souham; Georgette Vialle, de Pierre, cult., et de Berthe Brunie, rue Souham; Michel Le Quillic, de René-Michel, et de Simone Lefebvre, Bd Joffre; Jean-Pierre Broussolle, de René, employé P.T.T., et de Berthe Marut, rue Souham; Jean-Claude Coudert, de Jean, gardien de la paix, et d'Hennriette Villeneuve, rue Félix-Vidalin. — **Décès:** Antoine Tramichel, 74 ans, av. Alsace-Lorraine; Antonin Betailouloux, cult., 38 ans, à Estorges; Pierre Ortali, retraité, 58 ans, rue de l'Ho-pice; Marguerite Raffailat, ép. Dordet, 57 ans, ouai de la République; Jean Vaujour, ancien négociant, 80 ans, av. Alsace-Lorraine; Jeanne Merpillat, Vve Escalier, 81 ans, rue de la Barrière.

### LA COMPOSITION DU COMITE LOCAL DE LIBERATION

Le Comité local de Libération est constitué comme suit:

Président: M. Lafue, trésorier-payeur général;

Membres: MM. Valette (F.N.); Vignal (M.U.R.); Cambron (C.G.T.); Lameyre (C.D.A.P.); Guasson (P.C.); Meyniel (P.S.); Lemaire (D. C.); Marouby (R.S.); Mme Desvignes (Comité des Femmes); M. Meyer (F.U.J.P.); M. Charvel (Plé); M. Fondrillon (Prisonniers de guerre).

### LA FOIRE DU 30 AOUT

La première foire depuis que le Comité départemental de Libération a supprimé le rationnement de la viande s'est tenue mercredi 30 août.

Le foirail aux bovins était assez bien approvisionné, malgré les difficultés de transport, et, à 14 h., il restait encore des bestiaux sur le marché.

Les porcelets de deux mois à deux mois et demi, qui se vendaient tout récemment encore 3 600 fr. la pièce, se vendaient cette fois de 17 à 1800 fr., soit une baisse de 50 à 60 %, prélude d'une baisse importante sur les prix des porcs gras.

Espérons que nous verrons bientôt la fin des prix astronomiques de la viande et autres denrées, prix que rien ne justifiait si ce n'est l'appât immodéré du gain d'un côté et, de l'autre, les offres inconsidérées de personnes bien rentées qui raffaient à la ferme tout ce qui pouvait s'acheter.

Le gouvernement défunt n'avait pu mettre un frein au marché noir, qu'il avait même officieusement toléré... Espérons qu'il l'aura emporté avec lui dans sa tombe.

Il est temps de mettre un terme aux prix abusifs des denrées agricoles. Le Comité départemental s'y emploiera de toute son autorité; mais son action ne serait ni juste ni efficace si elle était unilatérale. Il faut que nos paysans puissent trouver ce qui leur est nécessaire à des prix raisonnables, en concordance avec ceux de leurs produits.

Ce problème n'a pas échappé au Comité, qui se préoccupe d'une nouvelle fixation générale des prix.

Sa tâche est lourde, mais avec l'appui et la bonne volonté de tous, il la conduira à bonne fin.

Les services de contrôle des prix viennent de recevoir des ordres très sévères pour que soient respectés les prix fixés par les Comités départementaux de Libération.

## Ussel

### PHARMACIE DE SERVICE

Le service pharmaceutique sera assuré, dimanche 3 septembre et lundi matin 4, par la pharmacie Chambreuil.

## Chronique de Brive

### LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL EST CONSTITUE

Lors d'une séance qui s'est tenue à la mairie le mercredi 30 août, le Comité local a constitué le nouveau conseil municipal. En date du 1<sup>er</sup> septembre le président du C. D. L. N. a donné son approbation.

Voici la composition de cette nouvelle municipalité:

Maire: M. Jean Labrunie.

Adjoint: MM. Renaud de Jouvenel; Michel, Desmaisons, Granel. Un poste de cinquième adjoint est créé mais le titulaire en sera ultérieurement désigné.

Le conseil est composé de 27 membres se répartissant de la façon suivante:

3 Front National, 3 M. U. R., 2 radicaux, 2 communistes, 2 démocrates chrétiens, 2 socialistes, 2 comité de Défense et d'Action Paysanne, 2 C. G. T., 2 Mouvement Prisonnier de libération, 2 Femmes de France, 2 F. U. J., 2 Prisonniers ou déportés et une personnalité du Mouvement de Résistance.

## A travers le département

**STE-FEREOLE.** — Le lundi 4 septembre, à 10 h. 30, aura lieu, à notre cimetière l'inhumation d'un martyr de la Résistance, Pierre Chaumeil, courageusement mort pour la France. La cérémonie religieuse aura lieu le même jour, à 9 h., en l'église St-Martin de Brive. A la famille nous adressons nos sincères condoléances.

**ALLASSAC.** — Nous apprenons avec peine le décès de M. Jean Cariven, mort courageusement à Brive dans sa 32<sup>e</sup> année. Le soldat de la Résistance laisse une jeune veuve et une fillette auxquelles nous tenons à adresser nos sincères condoléances.

**SARRAN.** — **VITRAC.** — **EYREIN.** — Les agriculteurs de la commune, producteurs de semences de pommes de terre de multiplication, sont informés que la date de destruction des fanes des cultures agréées en variétés tardives est fixée au 1<sup>er</sup> septembre.

**BUGAT.** — Plusieurs orages particulièrement violents ont, durant ces derniers jours, causé de sérieux dégâts dans la région. Le Comité de Libération a pris immédiatement les mesures nécessaires pour réparer les dommages, en particulier ceux causés aux immeubles.

### APPEL AUX PRISONNIERS RESISTANTS

Les prisonniers résistants agissant jusqu'ici à titre individuel dans la Résistance, ont décidé de se grouper sur le plan départemental et sur le plan régional en une association commune.

Les femmes de prisonniers seront naturellement associées à ce mouvement.

Faites vous inscrire à la Maison du Prisonnier.

Le gérant: Jean TERCQ.  
Imprimerie spéciale  
de « La Corrèze Libre »

### UN MARTYR DE LA RESISTANCE

Le mardi 5 septembre, à 8 h. 30, en l'église St-Martin, auront lieu les obsèques d'une malheureuse victime de la Gestapo, le soldat aviateur Guy Bonjour, de la Cie de Guet R. T. 472, tombé courageusement sous les balles allemandes le 17 juillet dernier.

La famille ne pouvant être présente, la population aura à cœur de s'associer à cette manifestation.

### NECROLOGIE

C'est avec une peine profonde que nous avons appris le décès de M. Jean Marel, employé de commerce.

Le défunt, honorablement connu dans notre ville, était le beau-père de notre excellent ami René Jugie, l'un de nos plus ardents pionniers de la Résistance, où il est devenu populaire sous le nom de Gao, et le père de nos amis Marel.

A tous nous offrons nos vives condoléances et l'expression de nos sincères sentiments d'amitié.

### ÉTAT CIVIL

**Naissances.** — Alain Noël, de Camille et de Marguerite Albert, aux Beylies-Bassés; Annie Rivet, d'André et de Raymonde Fumas, à la Sarretie; Jean-Pierre Martelat, de René, et de Léonie Gestède, rue Fernand-Delmas; Bernard Diaz, de Joseph, et de Simone Néron, rue J.-B.-Sirey; Liliane Moyen, de René, et d'Yvette Picard, rue Le Nôtre; Anne-Marie Pecon-Vaysse, de Jacques, et de Renée Lanceneur, av. Ledru-Rollin; Raymonde Mamy, de René, et de Thérèse Gauthier, rue Marmontel; Joselyne Narcho, de Raoul, et de Madeleine Granger, av. Dr-Verlhac. — **Publications:** René Bosche, empl. de Cce, av. Maillard, et Renée Malbernard, empl. de bur. rue Galilée; Jean Boussige, agent technique, et Aline Pouzet, dactylo, av. M.-Joffre. — **Décès:** François Delage, 36 ans, av. Dr-Verlhac; Gaston Bosc, 30 ans, av. Dr-Verlhac; Marguerite Miallet, 80 ans, rue Professeur Calmette; Maria Pichero, 76 ans, av. Dr-Verlhac; Joseph Siorat, 73 ans, à Champlat; Georges Neuville, 46 ans, av. Dr-Verlhac; Jean Marel, 60 ans, rue du Vialémur; Claude Labre, 65 ans, au Bouyt; Jean-Pierre Ulmet, 6 mois, av. Dr-Verlhac; Michel Bardon, curé de Collonges, 70 ans, Bd Edouard-Lachaud.

### SERVICES DU DIMANCHE

**Médecin de service:** Dr Neyrat, 1, rue Traversière (tél. 819).

**Pharmacien de service:** M. Boyer rue Toulzac.

### SERVICE DU LUNDI MATIN

Pharmacie Leymarie, av. de Bordeaux.

### LA CIRCULATION DE NUIT

La circulation est interdite en ville pendant les heures du couvre-feu, c'est-à-dire de 23 h. à 6 h., sauf pour les personnes et les voitures munies d'autorisations spéciales.